



DÉLIBÉRATION N°2019-06-28-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 28 juin 2019

POINT 13 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DES BAREMES D'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ASSOCIES AUX COTATIONS DES POSTES POUR LES AGENTS DE LA FILIERE BIBLIOTHEQUE, A COMPTER DU 1ER JUILLET 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 7 mai 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 19 voix pour et 8 voix contre, la mise en place des barèmes d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) associés aux cotations des postes pour les agents de la filière Bibliothèque, à compter du 1er juillet 2019, tels qu'annexés.

À Nantes, le 28 juin 2019

Le Président de l'Université de
Nantes

Olivier LABOUX